

à l'exploration de la vallée de la rivière Etchemin. Cette vallée se trouve située, comme un certain nombre ne l'ignore pas, au sud du Saint-Laurent en partant de Lévis et se dirigeant vers la rivière Saint-Jean, sur la ligne frontière du Maine. C'est une des vallées les plus splendides de la rive sud.

A ma demande, l'été dernier, le ministre des chemins de fer a bien voulu nous accorder une exploration barométrique. Cette exploration a été renouvelée dans le cours de l'automne, de la même manière, par un nouvel ingénieur qui a prolongé ses travaux dans l'est jusqu'à Churchill Lake, dans l'Etat du Maine. De ce moment nous avons eu la satisfaction d'apprendre, par les journaux, que cette vallée était la plus belle et la plus propice qu'il y eût dans le sud pour la confection d'un chemin de fer. Nous avons pu constater par nous-mêmes que dans 67 milles de chemin, depuis Lévis jusqu'à l'Etat du Maine, il y a 1,218 pieds de niveau, de la plateforme de la jonction de la Chaudière à la ligne frontière, ce qui donne une rampe moyenne d'environ 19 pieds au mille et dans tous les cas de pas plus de 50 pieds, et ce pour une très courte distance.

Je ne viens pas ici, M. l'Orateur, demander à la chambre d'appuyer l'extension du Pacifique par la vallée de la rivière Etchemin, dans ce moment, car je ne suis pas prêt à prouver mes faits et dires par des rapports officiels, vu que ces rapports n'ont pas encore été produits; et il ne me suffirait pas d'être éloquent pour être cru par toute la Chambre. Mais je viens simplement demander au gouvernement, qui a pris en considération les nombreuses requêtes qui ont été signées par tous les électeurs de cette importante division si, après avoir examiné les rapports des explorations barométriques, il est d'opinion d'accorder, aussitôt que possible, une exploration instrumentale, comme il l'a accordée à différentes autres lignes en compétition avec celle-ci.

Je désire nullement engager le gouvernement dans des dépenses inutiles, mais je voudrais, au moment de la discussion qui peut avoir lieu sur cette question, avoir des armes égales à celles de mes adversaires.

Quant à la question de l'intérêt personnel, je ne la traite pas à un point de vue sectionnel; la nature a voulu que la vallée d'Etchemin fût propice à la construction d'un chemin de fer et qu'elle fût située dans mon comté.

Encore une fois je ne viens pas demander à la Chambre d'exiger du Pacifique qu'il passe par cette vallée, mais je désire que le gouvernement prenne ma demande en considération et qu'il me fournisse les documents qu'il me faudra si la question se présente devant la Chambre.

M. CASGRAIN : M. l'Orateur, si mon honorable ami le député de Dorchester (M. Lesage), veut bien me le permettre, je lui suggérerai d'ajouter quelque chose à sa motion afin de la rendre complète. Je voudrais que le rapport qu'il demande fût accompagné des instructions et de la correspondance échangée entre le gouvernement et les ingénieurs. A cette fin, je demanderai que la motion de l'honorable député soit amendée en y ajoutant les mots suivants : "ainsi que les instructions et la correspondance échangée entre ces divers ingénieurs et le gouvernement."

Ceci rendra le rapport complet.

Sir HECTOR LANGEVIN : En réponse à l'honorable député de Dorchester (M. Lesage), je dois dire que le gouvernement ne manquera pas de prendre en considération les suggestions qu'il vient de faire au sujet d'une exploration instrumentale, afin d'avoir tous les renseignements scientifiques possibles sur ce tracé, et le gouvernement ne manquera pas de tenir compte de la suggestion de l'honorable député.

Quant à la motion en amendement, de l'honorable député de L'Islet (M. Casgrain), je le prierais de se contenter des "instructions" et de ne pas demander la production de la correspondance. La correspondance est une matière qui

M. LESAGE

ne se mot pas devant la Chambre; car étant échangée entre les ingénieurs et les sous-ingénieurs, c'est une correspondance particulière, privée, qui n'est jamais mise devant la Chambre. Quant aux instructions données, elles devront être fournies, du moment que l'honorable député les demande. Je lui suggérerais donc de retrancher de sa motion en amendement, les mots : "et la correspondance."

M. LAURIER. Il me semble qu'il ne peut pas y avoir d'objection à ce que la correspondance officielle soit mise devant la Chambre. Naturellement la correspondance confidentielle, mon honorable ami n'a pas l'intention de la demander.

Sir HECTOR LANGEVIN. Cette correspondance sera comprise sous le terme "instructions." Mais en mettant le mot "correspondance," l'honorable député doit voir que toute la correspondance entre un ingénieur et un sous-ingénieur, — ce qui ne peut intéresser le public, — devrait être mise devant la Chambre. La correspondance officielle, celle par exemple qui a rapport aux instructions données par les ingénieurs, sera comprise dans ce rapport.

M. LAURIER. La correspondance ne peut pas être comprise dans le mot "instructions." Le terme "instructions" est bien défini et se comprend parfaitement par lui-même, de même que le terme "correspondance" se comprend aussi par lui-même.

Toute correspondance d'une nature purement confidentielle entre le gouvernement et les ingénieurs ne peut pas venir devant la Chambre, et mon honorable ami n'a pas l'intention de la demander, mais la correspondance officielle échangée par les ingénieurs et leurs instructions devraient être fournies.

M. CASGRAIN. Afin d'éviter d'autre discussion je vais ajouter le mot "officielle" après le mot "correspondance."

La motion telle qu'amendée est accordée.

DROITS DE DOUANE PERÇUS DANS ALGOMA.

M. DAWSON : Je demande—

Un état de tous les droits de douane perçus dans Algoma, pendant les six mois terminés le 31 décembre 1884, indiquant le montant perçu à Port-Arthur et à ses ports secondaires, ainsi qu'à Sault-Sainte-Marie et à ses ports secondaires; aussi, le montant perçu à la Rivière-des-Espagnols et dans les autres localités d'Algoma qui relèvent de Collingwood.

Je suppose qu'à cette période de la session il n'y pas d'inconvénient à ce que les députés touchent quelque peu à des questions locales, vu qu'il y a très peu de chose sur le tapis dans le moment, et je désire faire remarquer à la Chambre que les revenus provenant de la douane dans Algoma augmentent très rapidement et deviennent une partie importante du revenu du pays. Les revenus de la douane jusqu'à la fin du dernier exercice se sont élevés, au Sault-Sainte-Marie, à \$23,808.95, et à Port-Arthur à \$199,734.75, tandis qu'à la Rivière-des-Espagnols, le chiffre des droits perçus s'est élevé à je ne puis dire combien, vu que cette partie du district relève de Collingwood, mais je suppose qu'il a été d'environ \$6,000, soit en tout un montant de \$229,543.70 perçus dans Algoma.

Ceci, M. l'Orateur, est très satisfaisant pour un pays aussi jeune que l'est Algoma, et je crois que les recettes de la présente année seront tout aussi fortes que celles du dernier exercice. Il est parfaitement clair, d'après ceci, que la population du district augmente très rapidement, et de fait c'est ce qui a lieu. On entend très souvent dire que la population d'autres districts émigre, qu'elle s'en va aux États-Unis, et qu'elle part de toutes les parties du Canada; on entend très souvent ces plaintes, mais c'est une histoire très différente pour ce qui est d'Algoma. Là la population augmente, des colons y arrivent tous les jours, et ceux que les autres districts ont perdus sont aujourd'hui à Algoma. Je crois qu'il en est ainsi dans une très grande mesure. Lors